

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien  
Siège n° 2 :  
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce  
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice  
Siège n° 5 :  
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Les conseillers M. Jocelyn Chamberland et M. Martin Forcier sont absents.

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

281-11-2016

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 7 novembre 2016**

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 3 octobre 2016

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer – octobre 2016
- 5 Calendrier des séances du conseil 2017
- 6 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2016
- 7 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire
- 8 Dépôt du registre public des déclarations – Code d'éthique des élus
- 9 Dépôt du rapport du maire 2016
- 10 Période des Fêtes 2016 – Fermeture du bureau municipal
- 11 Nomination primaire 2017
- 12 Indexation salariale 2017 et IPC 2016
- 13 Feuillet paroissial 2017
- 14 Remboursement de client au crédit
- 15 Infotech – Banque d'heure 2017
- 16 Avis de motion : Règlement de délégation de pouvoirs
- 17 MRC – Autorisation pour prêt de main-d'œuvre
- 18 Proches aidants – Publications gratuites Info St-Guillaume

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**Sécurité incendie**

- 19 SIUCQ – Adhésion 2017
- 20 Pompier volontaire – Fin de probation
- 21 Inspection bornes fontaines – Aqua Data
- 22 Assurances-vie pompiers et premiers répondants 2017

**Premiers Répondants**

**Voirie**

- 23 MTMDETQ – Travaux dans les emprises
- 24 Camionnette F-150 2008 – Réparations majeures
- 25 Bell – Frais d'analyse – Projet rue des Sorel
- 26 Réparation de trous d'homme – Plaque de signalisation

**Hygiène du milieu**

- 27 FPC – Programmation de travaux
- 28 Patrouille verte
- 29 Avis de motion – Règlement de taxation relatif au cours d'eau

**Urbanisme et zonage et développement**

- 30 CPTAQ – Demande d'autorisation – Bernard Poulin
- 31 Plainte – Poussière excessive – Stadiaume

**Loisirs et culture**

- 32 Course du P'tit frais 2017
- 33 Party des bénévoles 2016
- 34 CRSBP – Représentants 2017
- 35 Offre de don d'un piano à queue
- 36 CRSG – Entretien patinoire 2016-2017
- 37 Sentinelles à réparer
- 38 Location d'une terre municipale pour fin de chasse récréative
- 39 MRC – Sondage fibre optique
- 40 Rénovation CRSG – Toitures, trottoirs et corridor chambre des joueurs

**Général**

**Varia :**

41

**Correspondance**

42

**Période à l'assistance**

43

**Levée de l'assemblée**

44

**ADOPTÉE**

**282-11-2016**

**3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 tel que présenté et rédigé.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ADMINISTRATION**

283-11-2016

**4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – OCTOBRE 2016**

Total des salaires :..... 24 304.30 \$  
Total capital et intérêt :..... 0.00 \$  
Total incompressible :..... 31 304.38 \$  
Total à payer :..... 119 923.33 \$  
Grand total des déboursés :..... 175 532.01 \$

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

284-11-2016

**5. CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2017**

**CONSIDERANT QUE** le conseil municipal se réfère au règlement numéro 135-2008, pour dresser le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017;

**CONSIDERANT QUE** le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacun, art. 148 C.M.;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2017 du conseil comme suit :

<b>Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Guillaume</b>				
<b>Année 2017</b>				
<u>Mois</u>	<u>Jour</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>adresse</u>
Janvier	Lundi	16	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Février	Lundi	6	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mars	Lundi	6	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Avril	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mai	Lundi	1	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juin	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juillet	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Août	Lundi	7	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Septembre	Mardi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Octobre	Lundi	2	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Novembre	Lundi	13	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Décembre	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste

**ADOPTÉE**

**6. DEPOT DES ETATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Le maire M. Jean-Pierre Vallée dépose au présent conseil, les états comparatifs au 30 septembre 2016 tel que requis par la loi. Chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

**7. DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERET PECUNIAIRE**

Sont déposées à la présente séance du conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

M. Jean-Pierre Vallée, maire  
Siège n° 1 : Mme Francine Julien  
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice  
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland  
Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

**8. DEPOT DU REGISTRE PUBLIC DES DECLARATIONS – CODE D'ETHIQUE DES ELUS**

Aucun document n'est déposé puisqu'aucun enregistrement n'a été porté au registre public des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et ce, au 7 novembre 2016.

**9. DEPOT RAPPORT DU MAIRE 2016**

Le maire M. Jean-Pierre Vallée fait la lecture et dépose au présent conseil, le rapport du maire 2016. Chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

285-11-2016

**10. PERIODE DES FETES 2016 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDERANT QUE** la période entre la fête de Noël et du jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2016, soit du vendredi 23 décembre 2016 au dimanche 8 janvier 2017 inclusivement. De retour le lundi 9 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

286-11-2016

**11. NOMINATION PROMAIRE 2017**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Jocelyn Chamberland promaire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017. Il est aussi résolu que M. Jocelyn Chamberland agisse à titre de substitut au maire, M. Jean-Pierre Vallée, lors des séances du conseil des maires de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE**

287-11-2015

**12. INDEXATION SALARIALE 2017 ET IPC 2016**

**CONSIDERANT** la résolution n<sup>o</sup> : 146-2011 concernant la politique de rémunération du personnel;

**CONSIDERANT** l'IPC (*indice des prix à la consommation*) applicable pour 2016, établi au taux de 1.0 %;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser l'indexation, du traitement des élus en vertu du règlement n<sup>o</sup> 163-2011 et selon l'IPC de 1.0 %. Il est aussi résolu, d'indexer le taux horaire des employés municipaux selon la politique de rémunération du personnel en vigueur, et selon l'IPC de 1.0 % pour un total d'indexation salarial de 4.0 %, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les employés municipaux concernés sont :

- Martine Bernier – Directrice générale
- Véronique Trudel – Directrice générale adjointe
- Alain Laprade – inspecteur municipal
- Annick Vincent – Inspecteur en bâtiment et en environnement
- Yannick Roy – aide-inspecteur.

**ADOPTÉE**

288-11-2016

**13. FEUILLET PAROISSIAL 2017**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense et le versement de la somme de 150 \$ au Comité B.G.P. pour un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de Saint-Bonaventure / Saint-Guillaume / Saint-Pie-de-Guire, et ce, pour la période couvrant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

**289-11-2016 14. REMBOURSEMENT DE CLIENT AU CREDIT**

**CONSIDERANT QUE** faisant suite à une tenue-à-jour du rôle d'évaluation résultant de la refonte cadastrale, certains citoyens de la municipalité ont un solde créditeur à leur compte de taxes, et ce, en date de ce jour;

**CONSIDERANT** que ces mêmes citoyens ont droit à un remboursement complet de leur solde créditeur au compte de taxes, pour l'année 2016;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte le remboursement complet ainsi que le paiement de chaque compte de taxes au crédit, et ce, pour tout solde créditeur excédant 20 \$.

**ADOPTÉE**

**290-11-2016 15. INFOTECH – BANQUE D'HEURE**

**CONSIDERANT QU'**Infotech offre des banques d'heures pouvant être utilisées lors de formation, services comptables, tenue-à-jour du rôle, taxation, taxation complémentaire ou autres;

**CONSIDERANT QU'**une banque d'heures peut être constituée de 14 ou 28 heures;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 14 heures au montant de 1 050 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**16. AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Luc Chapdelaine pour l'adoption prochaine d'un règlement de délégation de pouvoirs établissant la délégation à tout fonctionnaire ou employé municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité.

**291-11-2016 17. MRC – AUTORISATION POUR PRET DE MAIN-D'ŒUVRE**

**CONSIDERANT QUE** la MRC de Drummond demande à ce que l'inspecteur municipal, M. Alain Laprade puisse accompagner M. Pierre Daniel, responsable des cours d'eau à la MRC de Drummond lors d'inspections, prises de mesures et interventions dans un cours d'eau situé sur le territoire de la MRC;

**CONSIDERANT** l'intérêt favorable de M. Laprade à accomplir cette tâche;

**CONSIDERANT QUE** les heures de travail, le kilométrage ainsi que les repas seront facturés à la MRC de Drummond comme suit :

- Taux horaire – 38 \$ plus avantages sociaux
- Kilométrage – 0.45 \$ / km
- Repas – sur présentation de pièces justificatives
- 10 % de frais d'administration sur les heures travaillées.

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu :

- a) d'autoriser un prêt de main-d'œuvre à la MRC de Drummond pour l'inspection de cours d'eau situés sur le territoire de la MRC de Drummond;
- b) que l'inspecteur M. Alain Laprade soit mandaté à accompagner M. Pierre Daniel lors de ces inspections;
- c) que la MRC de Drummond soit facturée pour les heures faites ainsi que les frais de déplacement et de repas.

**ADOPTÉE**

- 292-11-2016**     **18. PROCHES AIDANTS – PUBLICATION GRATUITE INFO ST-GUILLAUME**  
**CONSIDERANT QUE** l'APPAD (*Association des Personnes Proches Aidantes Drummond*) sollicite la participation de la municipalité par le biais du journal municipal;
- CONSIDERANT QUE** la participation demandée est la publication gratuite dans le journal municipal l'Info Saint-Guillaume, de douze chroniques intitulées « *Et si un jour ça m'était utile* », à raison d'une par édition du journal;
- SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la publication gratuite des chroniques de l'APPAD dans l'Info Saint-Guillaume, et ce, à raison d'une par édition du journal.
- ADOPTÉE**
- 293-11-2016**     **SECURITE INCENDIE**  
**19. SIUCQ – ADHESION 2017**  
**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au SIUCQ (*Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec*) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, au coût de 1 720.40 \$, soit 1.10 \$ par habitant, pour une population de 1 564 personnes.
- ADOPTÉE**
- 294-11-2016**     **20. POMPIER VOLONTAIRE – FIN DE PROBATION**  
**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 219-07-2012;
- CONSIDERANT QUE** le pompier recrue Simon Benoit a respecté et complété son obligation en vertu du document « *Entente pompier volontaire* »;
- CONSIDERANT QUE** sa période de probation a pris fin en avril 2016;
- CONSIDERANT QUE** la formation « Pompier 1 » est complétée et réussie;
- SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de confirmer le statut de pompier volontaire, au pompier Simon Benoit.
- ADOPTÉE**
- 295-11-2016**     **21. INSPECTION BORNES FONTAINES – AQUA DATA**  
**CONSIDERANT** l'offre de service reçue de la firme Aqua Date N<sup>o</sup> : 15-606;
- SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de choisir la proposition numéro 3 – Programme d'inspection 5 ans soit un programme d'évaluation préliminaire du comportement hydraulique par l'inspection et l'analyse des 27 bornes d'incendie au prix unitaire de 30.00 \$, et ce, pour un engagement de 5 ans.
- ADOPTÉE**
- 296-11-2016**     **22. ASSURANCE-VIE POMPIERS ET PREMIERS REPONDANTS – RENOUELEMENT 2017**  
**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de la protection assurance-vie pour les pompiers et premiers répondants avec SSQ assurances, police N<sup>o</sup> : 1F790, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, au coût 750 \$ plus les taxes applicables.
- ADOPTÉE**

**VOIRIE**

**297-11-2016**

**23. MTMDETQ – TRAVAUX DANS LES EMPRISES**

**CONSIDERANT QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année **2016** ainsi que **2017**, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du MTMDETQ (*Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec*) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Guillaume se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme Monsieur Alain Laprade, inspecteur municipal à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDETQ pour lesdits travaux.

**ADOPTÉE**

**298-11-2016**

**24. CAMIONNETTE F-150 – REPARATIONS MAJEURES**

**CONSIDERANT QUE** des réparations majeures sont requises sur la camionnette F-150, 2008, à savoir la transmission et le différentiel;

**CONSIDERANT QUE** 4 offres de services ont été reçues pour le remplacement des pièces défectueuses;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de procéder auxdites réparations majeures et de retenir l'offre de Matech BTA Inc. N°: SD-0049569 au montant de 4 020.26 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**299-11-2016**

**25. BELL – FRAIS D'ANALYSE – PROJET RUE DES SOREL**

**CONSIDERANT QUE** le projet de la rue des Sorel demande le déplacement de poteaux qui appartiennent à la compagnie Bell;

**CONSIDERANT QUE** Bell demande des frais de 1 105 \$ pour les frais d'analyse du dossier, somme devant être déduite du coût des travaux lorsqu'ils seront réalisés;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 1 105 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Bell pour les frais d'analyse de dossier de déplacement des poteaux dans le cadre du projet de la rue des Sorel.

**ADOPTÉE**

**300-11-2016**

**26. REPARATION DE TROUS D'HOMME – PLANCHE DE SIGNALISATION**

**CONSIDERANT** la résolution N° : 266-10-2016;

**CONSIDERANT** les exigences du MTMDETQ (*Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports du Québec*) en matière de signalisation routière pendant la durée des travaux;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de retenir les services d'une firme de signaleur routier pour l'application des normes de signalisation comme décrites à la planche N° : TCD 005A

– des travaux de courte durée – route à double sens de circulation, le tout au coût horaire approximatif de 73 \$.

**ADOPTÉE**

**HYGIENE DU MILIEU**

**301-11-2016**

**27. FPC – PROGRAMMATION DE TRAVAUX**

**CONSIDERANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

**CONSIDERANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FPC et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que :

- a) La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b) La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FPC;
- c) La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- d) La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- e) La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FPC associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- f) Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FPC.

**ADOPTÉE**

**302-11-2016**

**28. PATROUILLE VERTE**

**CONSIDERANT QUE** la MRC de Drummond, dans le cadre du PGMR (*Plan de Gestion des Matières Résiduelles*) propose une offre de service de la firme CRECQ (*Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec*) pour une Patrouille Verte;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume est favorable à participer à la Patrouille Verte comme présenté à l'offre de service de la firme CRECQ (*Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec*).

**ADOPTÉE**

**29. AVIS DE MOTION – REGLEMENT DE TAXATION RELATIF AU COURS D'EAU**

**UN AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par Mme Francine Julien, pour l'adoption prochaine d'un Règlement de taxation relatif au cours d'eau. Ledit règlement concerne les procédures, tarifications et répartitions des coûts relativement aux travaux d'entretien effectués sur les cours d'eau situés à l'intérieur du périmètre de la municipalité.



**URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**

**303-11-2016**

**30. CPTAQ – DEMANDE D’AUTORISATION – LINDA CYRENNE**

**CONSIDERANT** la demande de M. Bernard Poulin et sa mandataire Mme Linda Cyrenne en vue d'obtenir de la CPTAQ (*Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*) l'autorisation d'acquérir le lot 5 798 199 sur lequel se trouve le puits d'eau potable de la propriété situé sur le lot 5 798 198, en plus de maintenir une activité agricole à petite échelle;

**CONSIDERANT** qu'il est requis d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

**CONSIDERANT** que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Guillaume et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

**CONSIDERANT** que lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1;

**SUR PROPOSITION**, de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de M. Bernard Poulin et sa mandataire, Mme Linda Cyrenne, afin d'obtenir de la CPTAQ l'autorisation d'acquérir le lot 5 798 199 sur lequel se trouve le puits d'eau potable de la propriété situé sur le lot 5 798 198, en plus de maintenir une activité agricole à petite échelle.

**ADOPTÉE**

**304-11-2016**

**31. PLAINTÉ – POUSSIÈRE EXCESSIVE – STADIAUME**

**CONSIDERANT** une plainte écrite d'un citoyen à l'effet que de la poussière est causée par les voitures de course pratiquant au Stadiaume de Saint-Guillaume, et ce le ou vers le 18 octobre 2016;

**CONSIDERANT** l'article 19 du règlement N<sup>o</sup> 91-2004;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit de faire respecter les règlements municipaux;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de faire parvenir un constat d'infraction au propriétaire du Stadiaume Saint-Guillaume, en regard d'infractions aux dispositions du règlement N<sup>o</sup> 91-2004. Que les procureurs de la municipalité, la firme Caïn Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c. / Avocats, soient mandatés afin d'émettre ledit constat.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**305-11-2016**

**32. COURSE DU P'TIT FRAIS 2017**

**CONSIDERANT** une demande de M. Hugo Tremblay du CRSG (*Centre Récréatif St-Guillaume*) pour la tenue d'une course à pied devant se dérouler le 30 septembre 2017;

**CONSIDERANT QUE** le parcours de la course est établi sur des rues de juridiction municipale;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la course du P'tit Frais, édition 2017 comme présentée par M. Hugo Tremblay du CRSG et dont le parcours est établi sur les rues de juridiction municipale.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Le conseiller M. Luc Chapdelaine quitte la table des délibérations de 20 h 08 minutes à 20 h 11 minutes.

**306-11-2016**

**33. PARTY DES BENEVOLES 2016**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>O</sup> : 278-10-2016;

**CONSIDERANT** l'offre de service reçue de Traiteur Mathieu Labrecque pour un repas chaud traditionnel au coût de 17.50 \$ par personnes plus taxes et service;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu :

- De prévoir un repas chaud traditionnel, de style buffet, au coût de 17.50 \$ par personne plus taxes et service;
- Qu'une bouteille de vin pour 4 personnes soit incluse au repas, au coût approximatif de 14.00 \$ par bouteille;
- D'offrir un service de bar avec vente de bières, vin, boissons gazeuses et eau minérale;
- Que le coût pour conjoint soit établi à 25 \$ payable avant le 24 novembre 2016.

**ADOPTÉE**

**307-11-2016**

**34. CRSBP – REPRESENTANTS 2017**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de nommer pour l'année 2017 les représentants officiels suivants :

- M. Jean-Pierre Vallée au titre d'élu responsable de la bibliothèque;
- Mme Johanne Forcier au titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

**308-11-2016**

**35. OFFRE DE DON D'UN PIANO A QUEUE**

**CONSIDERANT QU'**un projet est présenté par Mme Marie-Eve Perreault pour un don, à la municipalité, d'un piano à queue de 5 pieds;

**CONSIDERANT QUE** le donateur demande un reçu pour don de charité de valeur égale à la valeur du piano;

**CONSIDERANT QUE** ledit piano à queue vient avec les accessoires suivants :

- Housse jusqu'au sol;
- Serrure;
- Support sur roues pour déplacement;
- Régulateur d'humidité interne.

**CONSIDERANT QUE** le déménagement du point de départ du donateur vers la salle municipale de Saint-Guillaume est sous la responsabilité et à la charge des donateurs;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

- Que la municipalité accepte le projet présenté par Mme Marie-Eve Perreault à savoir une offre du don d'un piano à queue de 5 pieds;
- Que le piano soit évalué par un tiers externe au donateur et à la municipalité afin d'en évaluer la juste valeur marchande, et ce, sur présentation de pièces justificatives;
- Que la municipalité émette au donateur un reçu pour don de charité de la valeur marchande dudit piano, sur présentation de pièces justificatives;
- Que le déménagement, du point de départ des donateurs vers la salle municipale de Saint-Guillaume soit sous la responsabilité et à la charge des donateurs;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- **QUE** ledit piano à queue vient avec les accessoires suivants :
  - o Housse jusqu'au sol;
  - o Serrure;
  - o Support sur roues pour déplacement;
  - o Régulateur d'humidité interne.
- Que ledit piano soit installé à la salle municipale de Saint-Guillaume.

**ADOPTÉE**

**309-11-2016**

**36. CRSG – ENTRETIEN PATINOIRE 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRSG (*Centre Récréatif St-Guillaume*) cherche à pourvoir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2016 – 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide-inspecteur, M. Yannick Roy occupe cette fonction depuis quelques années et démontre encore de l'intérêt à occuper cette fonction de préposé à l'entretien de la patinoire du CRSG, saison hivernale 2016-2017;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'affecter l'aide-inspecteur municipal, M. Yannick Roy, à titre de préposé à l'entretien de la patinoire du CRSG pour la saison hivernale 2016-2017. Que les termes et conditions suivants soient établis;

- Début de la période d'entretien de la patinoire : Dès que la température le permet;
- Fin de la période d'entretien de la patinoire : En fonction de la température;
- Poste sous la supervision d'un responsable du CRSG;
- Que le nom du responsable du CRSG soit acheminé à la municipalité dans les plus brefs délais;
- Que les heures travaillées soient égales aux heures payées, et ce au taux horaire habituel de M. Roy;
- Que M. Roy tienne une feuille de temps précise et explicite des heures travaillées à l'entretien de la patinoire;
- Que la feuille de temps de M. Roy soit signée et autorisée chaque semaine par le responsable du CRSG;
- Qu'un budget maximum de 5 000 \$ est entendu pour la rémunération du préposé affecté à l'entretien de la patinoire, saison 2016-2017, incluant les avantages sociaux;
- Qu'advenant une saison hivernale exigeant un surplus de temps, le CRSG aura la responsabilité de vérifier à ce que le temps rémunéré du préposé n'excède pas le budget alloué de 5 000 \$, incluant les avantages sociaux;
- Qu'à la fin de la période d'entretien de la patinoire, la municipalité fasse parvenir une facture au CRSG pour les coûts de rémunération engagés, incluant les avantages sociaux, ne devant pas excéder 5 000 \$.

**ADOPTÉE**

**310-11-2016**

**37. SENTINELLES A REPARER**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que la municipalité assume les coûts de réparation des sentinelles situées entre l'édifice municipal et le chalet des loisirs.

**ADOPTÉE**

**311-11-2016**

**38. LOCATION D'UNE TERRE MUNICIPALE POUR FIN DE CHASSE RECREATIVE**

**CONSIDÉRANT** la résolution N<sup>o</sup> : 059-03-2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots 347-1 et 343-2, faisant suite à la rénovation cadastrale, portent maintenant le numéro 5 250 024;

**CONSIDÉRANT QUE** les locataires actuels désirent renouveler le contrat de location pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de louer du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**, pour un montant de 500 \$, le lot 5 250 024 à messieurs Steve et Luc Brodeur, le tout avec signature d'un contrat de location aux fins de chasse récréative à intervenir entre la municipalité et Messieurs Brodeur. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat de location, pour et au nom de la municipalité. Qu'une annonce soit placée dans l'Info Saint-Guillaume de septembre 2017 afin d'offrir ce lot en location.

**ADOPTÉE**

**312-11-2016**

**39. MRC-SONDAGE FIBRE OPTIQUE**

**CONSIDERANT** le projet de fibre optique offert par la MRC de Drummond;

**CONSIDERANT QU'**après discussion avec les consultants au dossier de la fibre optique, il fut convenu de procéder par un appel direct au citoyen afin de soumettre un sondage sur ledit projet de fibre optique;

**CONSIDERANT QUE** la collaboration des municipalités est essentielle dans ce projet;

**CONSIDERANT QUE** le sondage proposé à chaque municipalité requiert approximativement 40 réponses;

**CONSIDERANT QUE** 3 alternatives sont proposées aux municipalités afin d'atteindre le résultat de réponses escompté;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir l'option #1, à savoir que la municipalité identifie et implique un ou des employés pour réaliser le sondage.

**ADOPTÉE**

**313-11-2016**

**40. RENOVATION CRSG – TOITURE, TROTTOIR ET CORRIDOR CHAMBRE DES JOUEURS**

**CONSIDERANT** une demande du CRSG (*Centre Récréatif Saint-Guillaume*) pour des travaux de rénovation du chalet des Loisirs, consistant en la réfection de la toiture, réfection d'un trottoir extérieur en béton et réfection du corridor de la chambre des joueurs le tout pour un montant approximatif réparti comme suit :

- Affectation en 2016 = 2 350 \$ plus les taxes applicables pour la réfection d'un trottoir extérieur en béton;
- Affectation en 2017 = 11 164.41 \$ plus les taxes applicables pour la réfection de la toiture, et la réfection du corridor de la chambre des joueurs.

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative, à affecter à l'année 2016, de 2 350 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux de réfection d'un trottoir extérieur en béton et autoriser une dépense approximative de 11 164.41 \$ plus les taxes applicables, à être affectée à l'année 2017 si des crédits sont disponibles au poste 02-701-50-447, pour la réfection de la toiture et la réfection du corridor de la chambre des joueurs. Il est aussi résolu que le CRSTG soit remboursé des sommes d'acquisition et de dépenses sur présentation de pièces justificatives à même le poste 02-701-50-447 – CRSTG – Projets spéciaux.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**GENERAL**

**41. VARIA**

**42. CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2016 est remis aux membres du conseil.

**43. PERIODE A L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**314-11-2016**

**44. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 45 minutes.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Pierre Vallée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 décembre 2016

